



STOCKAGE DES PRODUITS ET DECHETS LIQUIDES

Sans rétention, des situations à risque



Ecoulement vers une grille d'eaux pluviales



Pollution du sol



Ecoulement vers un siphon d'eaux usées

Principe Général

Afin de réduire les risques de déversement de produits (matières premières) et de déchets liquides au milieu naturel ou au réseau d'eaux usées, il est demandé la mise en place de système de rétention dans un local couvert.

Le système de rétention peut prendre plusieurs formes : bacs de rétention, cuvettes, armoires,... et donc s'adapter à la taille des stockages, aux lieux et aux pratiques.

Exemples de rétention :



Cas particulier : Lorsque des produits sont stockés dans une pièce ou un local fermé, sans siphon de sol et sans possibilité d'écoulement sous les portes, il est considéré que le risque est maîtrisé et l'absence de rétention est acceptée.



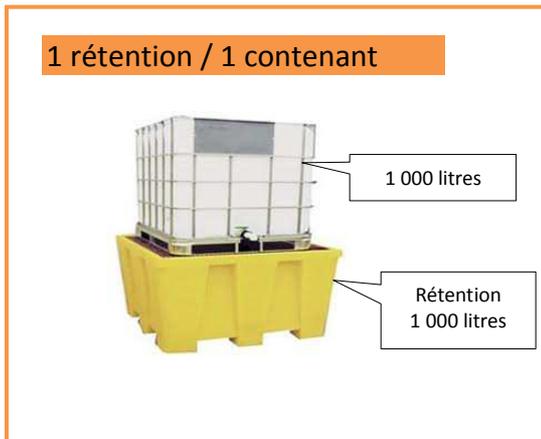
STOCKAGE DES PRODUITS ET DECHETS LIQUIDES

Dimensionnement

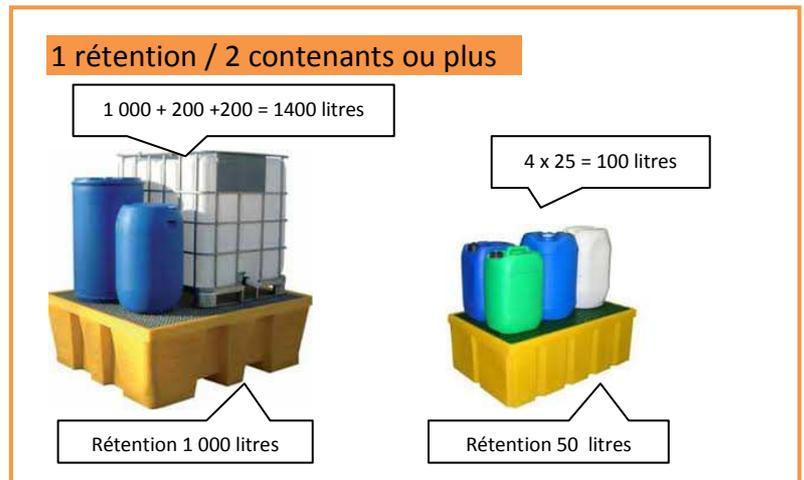
Tout stockage d'un liquide susceptible de créer une pollution de l'eau ou du sol doit être muni d'une capacité de rétention supérieure ou égale à la plus grande des valeurs suivantes :

- 100 % de capacité du plus gros contenant,
- 50 % du volume total stocké.

Situation 1 :



Situation 2 :



Bonnes pratiques

- Pour réduire les risques, minimisez les quantités stockées.
- Consultez les Fiches de Données Sécurité et vérifiez les conditions de stockage et la compatibilité des produits liquides.
- En cas de déversement, des produits absorbants doivent être à disposition et utilisés. Les absorbants doivent être adaptés aux produits et à la surface sur laquelle ils seront utilisés.

Informations

Dans le cadre des diagnostics des rejets des entreprises, l'achat de systèmes de rétention peut faire l'objet d'aides financières.

Pour toutes informations :

Syndicat de l'Orge
Service Effluents non domestiques
01.69.12.15.34
info@syndicatdelorge.fr
www.syndicatdelorge.fr

